



Recuperation d'heures le week end

Par **neness76**, le **19/01/2013** à **18:50**

bonjour, mon employeur m'a dit de rester chez moi pendant trois jours à cause de panne de machines et m'a dit qu'on allait recuperer les heures le samedi, j'aurais voulu savoir s'il avait le droit de faire cela.merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **22/01/2013** à **16:18**

Bonjour

votre employeur pour des raisons techniques doit momentanément suspendre l'activité.

Votre employeur souhaite que les heures non effectuées soient réalisées le samedi.

L'employeur peut effectivement modifier la répartition horaire du travail. Cependant il convient d'en informer les employés en respectant un délai prévu dans les conventions collectives.

La modification des horaires de travail doit faire l'objet d'un affichage pour être opposable aux employés.

En fonction de votre contrat, de la répartition horaire appliquée au sein de l'entreprise et de votre convention collective un refus peut être opposé. Cependant ce refus doit être justifié.

Restant à votre disposition.